

A l'approche de l'été, nous revenons vers vous pour partager les dernières actualités de notre commune déléguée. Nous attirons votre attention sur les manifestations où nous vous attendons nombreux.

Retrouvez en temps réel les informations de Vaudry sur son site officiel : [www.commune-vaudry.fr](http://www.commune-vaudry.fr)

## ◆ Informations générales

- **Ouverture du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA)**  
En juin, Vire Normandie se dote d'un nouvel espace consacré à la santé situé à la place de l'ancienne école du Colombier. Des pôles satellites sont rattachés à ce PSLA ; celui de notre commune déléguée, avec ses 2 médecins généralistes, en fait partie.
- 3 jeunes électeurs se sont retrouvés en mairie le samedi 26 mai pour une remise officielle de leur première carte d'électeur, témoignant ainsi leur attachement aux valeurs citoyennes.
- Nous vous rappelons que les enfants âgés de 3 à 14 ans domiciliés à Vire Normandie peuvent bénéficier d'une aide au financement des activités culturelles, de loisirs et sportives grâce au Pass Vire Jeun'S. La demande d'obtention se fait auprès du CCAS de Vire ou de la mairie déléguée de Vaudry.

## ◆ Education, culture et loisirs

- Les **inscriptions scolaires** à l'école maternelle pour la rentrée 2018-2019 ont déjà débuté en mairie. Nous rappelons aux parents qu'ils doivent se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant. Pour la rentrée prochaine, il est actuellement prévu d'accueillir 57 enfants à l'école maternelle de Vaudry et 94 enfants à l'école élémentaire de Roullours.

- **Fête de la musique**

Cette année encore, la fête de la musique organisée par la commune se déroulera place de la Mairie. C'est le samedi 23 juin à partir de 18 heures que vous pourrez profiter des différents concerts. Au programme de cette édition :

- retour des chorales Pro Arte et Université Inter Ages ;
- Guy DERRIEN, à l'origine de la fête de la musique à Vaudry, interprétera quelques morceaux ;
- le groupe Crossroads reviendra jouer ses reprises de titres pop rock ;
- présence du groupe The Renames : la vaudricienne Mathilde PERON et ses musiciens interpréteront un répertoire blues et rock.

Côté restauration, le Comité des Fêtes proposera grillades, frites, crêpes. L'association de foot ASVT tiendra la buvette.

- **Virevoltés**

Le festival passera par Vaudry le jeudi 5 juillet. Comme l'an dernier, deux spectacles seront proposés à partir de 20h30 aux abords de la salle des fêtes.

Restauration et buvette seront assurées sur place par l'association de foot ASVT. Nous mettrons des tables à votre disposition pour que vous puissiez dîner avant les spectacles.

## ◆ **Travaux, environnement et cadre de vie**

- La rénovation du cheminement piéton de la rue des Bruyères est achevée. Les élèves de l'école maternelle peuvent maintenant l'emprunter en toute sécurité. Les espaces verts seront remis en forme par les employés communaux et de nouvelles plantations auront lieu cet automne.

Les Impasses de la Châtaigneraie et des Petits Monts ainsi qu'un tronçon du lieu dit La Rairie sont achevés.

L'estimation des coûts pour la partie haute du Chemin de la Mare Piré et la voie communale n° 6 allant de la salle des fêtes à l'école des pompiers est en cours.

- L'effacement de réseaux a été attribué par le SDEC à l'entreprise TEIM. Il concerne les extrémités des Chemins des Douits et de la Butte.

- L'ouverture d'un portail à proximité du porche de l'église est en voie d'achèvement. L'accessibilité à l'église par le cimetière sera réalisée pour les personnes à mobilité réduite.
- Des poteaux bétons (anciens poteaux EDF) autour du terrain de foot sont dangereux. Les entreprises SDU et TEIM effectueront des travaux en juin. Nos sportifs qui ont fait une très belle saison 2017/2018 pourront ainsi entamer le prochain championnat dans de bonnes conditions.
- La rénovation du lavoir dans les Monts se poursuit dans les délais prévus grâce à un chantier d'insertion suivi par Vire Normandie.
- Les **chèvres et moutons** sont de retour à Vaudry pour la quatrième année afin d'assurer de manière écologique l'entretien des 2 bassins de rétention, l'un proche de l'école maternelle, l'autre de la salle des fêtes.
- Nous n'avons pas pu organiser cette année **le concours des maisons fleuries** de printemps en raison du trop faible nombre de participants.  
 Inscrivez-vous avant le 20 juillet pour les concours des maisons fleuries d'été et des potagers.  
 Le jury passera dans les jardins vers la fin juillet, en tenant compte de l'avancée de la végétation.  
 Tous les participants se verront remettre des récompenses, sous forme de prix, bons d'achat, cadeaux et plantes, lors d'une petite réunion conviviale qui, comme chaque année, se tiendra à l'automne.
- Le samedi 7 avril, jour de la Bourses aux plantes, une balade « à la découverte des oiseaux de nos jardins » a été organisée le matin avec la présence du Groupe Ornithologique Normand. Une vingtaine de personnes a pu apprendre à mieux les connaître et les accueillir.
- **Actes de civisme**
  - Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou jardinage réalisés à l'aide d'appareils bruyants (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc.) ne peuvent être effectués, les dimanches et jours fériés, que de 10h à 12h30 et de 15h à 20h.

- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 1998, nous vous rappelons que "dans le département du Calvados, la destruction par le feu des chaumes, pailles, déchets de récoltes laissés sur place et sous-produits d'entretien et d'exploitation des haies est interdite du 1er avril au 1er septembre de chaque année. Il est interdit de laisser se développer des feux à une distance inférieure à 100 m des routes et chemins et inférieure à 200 m des habitations. La même interdiction de brûlage existe à moins de 200 m des bois et forêts, des plantations et reboisements".
- Les terrains non occupés doivent être nettoyés de leurs herbes hautes et ronces, en particulier en bordure des propriétés voisines.
- Suite à de nombreuses plaintes reçues en Mairie, nous vous rappelons que les haies, arbres et arbustes ne doivent empiéter ni sur le domaine public ni sur les parcelles voisines et doivent être taillés à l'aplomb de la limite de propriété.
- La mairie reçoit régulièrement des appels relatifs aux aboiements ; aussi nous demandons aux propriétaires de veiller à ce que les chiens ne perturbent pas le voisinage et cela notamment pendant l'absence des maîtres !

## ◆ Agenda

- Vendredi 15 juin : voyage "de la commune" au Havre organisé par le Club de l'Amitié
- Samedi 23 juin : fête de la musique, place de la Mairie
- Dimanche 24 juin : vide-grenier organisé par le Comité des Fêtes
- Jeudi 5 juillet : spectacles des Virevoltés
- Samedi 29 septembre : opération « Nettoyons la nature » soutenue par les centres E. LECLERC
- Samedi 3 novembre : soirée d'automne organisée par le Comité des Fêtes

LE CONSEIL COMMUNAL DE VAUDRY



---

Mairie déléguée de Vaudry  
02.31.68.04.17  
[infos-vaudry@orange.fr](mailto:infos-vaudry@orange.fr)